

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 FÉVRIER 2021 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Bureau communautaire convoqué en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le 11 février 2021 à 17 heures 15, en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Jackie GOULET.

Présents :

Jackie GOULET, Sylvie PRISSET, Isabelle DEVAUX, Frédéric MORTIER, Jérôme HARRAULT, Rodolphe MIRANDE, Grégory PIERRE, Marc BONNIN, Anatole MICHEAUD, Sophie METAYER, Christian RUAULT, Guy BERTIN, Sandrine LION, Eric TOURON, Sophie TUBIANA, Thomas GUILMET, Astrid LELIEVRE, Didier ROUSSEAU, Armel FROGER, Yves BOUCHER, Armelle PONCET, Gilles ROUSSILLAT, Isabelle GRANDHOMME, Gérard POLICE, Jean-Pierre ANTOINE, Guillaume MARTIN, Pierre-Yves DOUET, Jacky MARCHAND, Loïc BIDAULT, Eric LEFIEVRE, Isabelle ISABELLON, Laurent NIVELLE, Alain BOISSONNOT, Christian GALLÉ, Didier GUILLAUME, Gilles TALLUAU, Pierre-Yves DELAMARE, Fabrice BARDY, Jacqueline TARDIVEL, Sylvie BEILLARD, Gilles BARDIN, Jean-François MIGLIERINA, Béatrice BERTRAND

Excusés :

Eric MOUSSERION, Yann PILVEN Le SEVELLEC, Alain BOURDIN, Benoît LEDOUX, Michel PATTEE

Dont excusé(s) ayant donné pouvoir :

Benoît LEDOUX à Jackie GOULET

Absents :

Jean-Philippe RETIF, Thierry MORISSET, Jeannick CANTIN, Pierre de BOUTRAY

DECISION N° 2021-007- DB

APPROBATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE SUR LES SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES

Le Bureau décide :

- **d'ABROGER** la décision n°2018/013 DB du 25 janvier 2018 approuvant le dispositif de contrôle sur les sociétés publiques locales ;

- **d'APPROUVER** le dispositif de contrôle sur les SPL tel que figurant en annexe,

- **d'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat des votes : « Pour » = 41 ; « Contre » = 0 ; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-008- DB

POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE - SUBVENTIONS AUX COMMERCES, À L'ARTISANAT ET AUX SERVICES DE PROXIMITÉ - AIDES FISAC

Le Bureau décide :

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « Eric ARCHELAY - LES SAVEURS DU MARCHÉ » et **d'ENGAGER** la somme de 28 133 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021 ;

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « Mme Stella ALLARD et M. Kévin ALLARD - BAR DE L'ANJOU » et **d'ENGAGER** la somme de 30 000 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « M. Cédric POULAIN - AUBERGE LA REINE DE SICILE » et **d'ENGAGER** la somme de 8 285 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **DE PRÉCISER** que ces subventions seront versées sous réserve de réception des justificatifs nécessaires au paiement et de la réalisation effective des opérations dans un délai d'un an à compter de la notification de l'aide,

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer les deux conventions ci-jointes précisant les modalités d'intervention au profit de « Eric ARCHELAY - LES SAVEURS DU MARCHÉ », « Mme Stella ALLARD et M. Kévin ALLARD - BAR DE L'ANJOU »,

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer tous les actes qui peuvent être subséquents à cette décision.

Résultat des votes : « Pour » = 41; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-009- DB

PROGRAMME DE CONSTRUCTION D'ATELIERS ET USINES RELAIS 2021-2022 POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE - CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE À ALTER PUBLIC

Le Bureau décide :

- **DE DÉCIDER** de confier, par voie de mandat à ALTER Public, l'opération de construction d'une usine relais et de trois ateliers relais sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, sur les années 2021-2022,

- **D'APPROUVER** les termes du contrat de mandat et en particulier le montant de la rémunération fixé à 5 % HT du coût global prévisionnel HT du projet estimé à 1 645 392 € HT,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ou son représentant, à signer le contrat de mandat,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ou son représentant, à signer ou faire signer tout contrat nécessaire à l'avancement de l'opération et notamment les marchés de Maîtrise d'œuvre et de travaux.

Ne peuvent pas prendre part au vote Monsieur Jackie GOULET et Madame Sylvie PRISSET.

Résultat des votes : « Pour » = 41; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-010- DB

PROJET DATA CENTER - AVENANT N° 4 AU CONTRAT DE CONSORTIUM - ENTRÉE DE NOUVEAUX MEMBRES

Le Bureau décide :

- D'APPROUVER l'entrée au Contrat de Consortium DEEP DATA de :

- Monsieur Pierre SEGURET, Avro Conseil
- Monsieur Sébastien GUERIF, Trogim

- D'APPROUVER l'avenant n° 4 au Contrat de Consortium entérinant l'entrée de nouveaux membres

- D'AUTORISER le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ledit avenant n° 4, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 41; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-011- DB

ASSOCIATION UNIS CITÉ - CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS POUR LA PÉRIODE 2021-2024 ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Le Bureau décide :

- D'APPROUVER la convention cadre pluriannuelle 2021-2024 entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et l'Association Unis Cité ;

- DE SOUTENIR l'action portée par Unis Cité du 1er octobre 2021 au 30 juin 2024 (dans la limite de 29 000 euros par an) sous réserve d'une évaluation annuelle et de la production d'un rapport d'activités et des justificatifs des dépenses et des recettes,

- D'ATTRIBUER ET DE VERSER une subvention de fonctionnement à l'association Unis Cité de 29 000 euros au titre de la session 2021/2022,

- D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer la convention cadre pluriannuelle 2021-2024 avec Unis Cité, ainsi que tout document nécessaire en exécution des présents.

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-012- DB

CHANTIERS D'INSERTION ASPIRE, ASEA, AQUA SYLVA, JARDINS DU COEURS ET AIED - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CONVENTIONS 2021

Le Bureau décide :

- D'APPROUVER les conventions dont l'objet consiste à définir les engagements réciproques entre la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et les opérateurs et à fixer le montant du versement d'une subvention globale de 243 040 € dans le cadre des Chantiers d'Insertion pour l'année 2021, dont la répartition financière se fait comme suit :

1. ASPIRE/AGIS : 123 690 euros
2. ASEA : 21 700 euros
3. AQUA SYLVA : 17 360 euros
4. RESTAURANT DU CŒUR/JARDINS DU CŒUR : 30 380 euros
5. AIE DÉVELOPPEMENT : 49 910 euros

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer les conventions, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-013- DB

CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DES RÉSEAUX D'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION REPRISE D'ENTREPRISE ENTRE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE - ANNÉE 2021

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention en faveur des réseaux d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise à intervenir entre la Région des Pays de la Loire et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et, au titre de l'année 2021 :

Nom de la structure	Nature de laide	Montant prévisionnel de l'aide pour 2021
BGE Anjou-Maine	Subvention	5 000 €
Fondes Pays de la Loire	Subvention	4 000 €
CCI 49 – Dispositif MCTE de Saumur	Subvention	10 000 €
Initiative Anjou – Réseau Départemental	Subvention	15 000 €
Initiative Anjou – Abondement au fonds de prêts	Subvention	25 000 €

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-014- DB

MISSION LOCALE DU SAUMUROIS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CONVENTION 2021

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention annuelle entre la Mission Locale du Saumurois et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 169 922,76 euros pour l'année 2021 ;

- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer ladite convention entre la Mission Locale du Saumurois et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Ne peuvent pas prendre part au vote Madame Sophie MÉTAYER, Madame Astrid LELIÈVRE et Monsieur Jacky MARCHAND.

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-015- DB

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE AUX GESTIONNAIRES : CONVENTION ENTRE L'ÉTAT, LE DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention et ses annexes à conclure entre L'État, le Département de Maine-et-Loire et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, définissant les modalités de versement de l'Allocation Logement Temporaire – ALT 2 au titre de l'accueil des Gens du Voyage pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-016- DB

AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE AUX GESTIONNAIRES - MODIFICATION : CONVENTION ENTRE L'ÉTAT, LE DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE - EXERCICE 2020

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention rectifiée et ses annexes à conclure entre L'État, le Département de Maine-et-Loire et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, définissant les modalités de versement de l'Allocation Logement Temporaire – ALT 2 au titre de l'accueil des Gens du Voyage pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, \

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-017- DB

RÉSEAU DE TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - RÈGLEMENT D'EXPLOITATION - MODIFICATION

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** les modifications du règlement d'exploitation du réseau de transports de voyageurs Saumur Agglobus joint à la présente délibération applicable à compter du 1^{er} mars 2021.

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-018- DB

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LE DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention d'assistance technique, établie pour une durée de trois ans, dans le domaine de l'assainissement et l'alimentation en eau potable et qui propose les trois niveaux d'intervention suivants :

- coordination et animation départementale,
- conseils techniques personnalisés pour la conduite des projets et la gestion des services,
- prestations d'expertise technique ;

- **D'APPROUVER** le bordereau de prix annexé à la présente convention sachant que les montants de ce bordereau pourront être revus chaque année selon un barème de réévaluation publié dans les actes du Département ;

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge du Cycle de l'eau à signer ladite convention et tout acte en découlant ;

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat des votes : « Pour » = 43; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-019- DB

DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE - ESSAIS ET ENTRETIEN DES POTEAUX -CONVENTION TYPE DE MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL DE "EAUX SAUMUR VAL DE LOIRE - RÉGIE" AUPRÈS DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION "SAUMUR VAL DE LOIRE" RATTACHÉES À LA RÉGIE

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention type, établie pour une durée de 3 ans, de mise à disposition du personnel de « Eaux Saumur Val de Loire – Régie » pour effectuer le contrôle technique et l'entretien des poteaux d'incendie des communes de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, sur lesquelles la gestion des réseaux d'eau potable est exercée par la régie et dont le coût de prestations pour les communes serait de :

Prestations	Montants
Pesée de poteau incendie	30 € par pesée et par poteau
Maintenance de niveau 1	20 € par intervention et par poteau
Maintenance de niveau 2	50 € par intervention et par poteau
Maintenance de niveau 3	450 € par intervention et par poteau
Maintenance de niveau 4	600 € par intervention et par poteau
Renouvellement	1 500 € par intervention et par poteau
Création	1 700 € par intervention et par poteau

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge du Cycle de l'Eau à signer les conventions à intervenir avec les communes de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire,

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Résultat des votes : « Pour » = 44; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-020- DB

USINE D'EAU DE GENNES VAL DE LOIRE SITUÉE À SAINT MARTIN DE LA PLACE - CONVENTION DE LOCATION DU FILTRE À CHARBON AVEC VÉOLIA

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** le contrat de location d'un étage de traitement à charbons actifs auprès de la Société Véolia pour l'usine d'eau potable des Clérets située à St Martin de la Place, commune de Gennes Val de Loire, pour une durée de 2 ans et un montant annuel de 10 500 €HT ;

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge du Cycle de l'eau à signer ladite convention et tout acte en découlant ;

- **D'AUTORISER** le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat des votes : « Pour » = 44; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-021- DB

PROJET DE CRÉATION CULTURELLE SUR LE THÈME DU CLIMAT - DEMANDE DE FINANCEMENTS

Le Bureau décide :

- **DE S'ENGAGER** dans la déclinaison du projet « Catalyse » sur le territoire par la mise en œuvre des deux semaines de résidences, des animations culturelles et par la diffusion du spectacle ;

- **D'APPROUVER** la participation de l'Agglomération Saumur Val de Loire à la réponse du PNR Loire Anjou Touraine à l'appel à manifestation d'intérêt « *Innovation sociale et territoriale* » de l'ADEME Pays de la Loire ;

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de l'Environnement, de la Transition Énergétique et des Mobilités à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif au projet.

Résultat des votes : « Pour » = 44; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-022- DB

ENSEIGNEMENT MUSICAL - CONVENTIONS DE PARTENARIAT 2021 AVEC L'ASSOCIATION MUSICALE BLOU-BRAIN ET AVEC L'HARMONIE DE VARRAINS-CHACÉ

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention de subventionnement et d'objectifs à intervenir avec l'association musicale Blou/Brain, octroyant une subvention totale de 64 779 € pour l'année 2021 ;
- **D'APPROUVER** la convention de subventionnement et d'objectifs à intervenir avec l'association « Harmonie de Varrains/Chacé » octroyant une subvention totale de 13 580 € pour l'année 2021 ;
- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer les conventions susmentionnées ainsi que tout acte nécessaire en exécution des présentes.

Résultat des votes : « Pour » = 44; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-023- DB

ADHÉSIONS AUX ORGANISMES DIVERS : COTISATIONS 2021

Le Bureau décide :

- **D'ADHÉRER** pour 2021 aux organismes tels que figurant au tableau ci-annexé (annexe 1)

Résultat des votes : « Pour » = 44; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-024- DB

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB) PERÇUES SUR LES BÂTIMENTS ÉCONOMIQUES COMMUNAUTAIRES HORS ZAE - CONVENTION DE REVERSEMENT ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA COMMUNE DE VARRAINS

Le Bureau décide :

- **d'APPROUVER** la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la commune de Varrains fixant les conditions de reversement d'une part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur les parcelles cadastrales référencées AC 134 et AC 140 ;
- **d'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 44; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-025- DB

CONSTRUCTION D'UN ATELIER-RELAIS N°9 - ZONE D'ACTIVITÉ DE LA SAULAIE À DOUÉ-EN-ANJOU : APPROBATION DU PROGRAMME, DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET INSCRIPTION DE L'ACTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PAYS DE LA LOIRE RELANCE INVESTISSEMENT INTERCOMMUNAL »

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** le programme de Construction d'un atelier-relais n°9 - Zone d'activité de la Saulaie à Doué-en-Anjou tel que décrit ci-dessus
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel précité,

- **D'INSCRIRE** le projet « Construction d'un atelier-relais n°9 - Zone d'activité de la Saulaie à Doué-en-Anjou » au titre du dispositif Pays de la Loire Relance Investissement intercommunal,

- **DE SOLLICITER** un financement dans le cadre du dispositif « Pays de la Loire Relance Investissement intercommunal » à hauteur de 543 088.00 € soit 80 % des dépenses totales HT.

- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération.

Résultat des votes : « Pour » = 44; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-026- DB

CONSTRUCTION D'UNE PISCINE COMMUNAUTAIRE À LONGUÉ JUMELLES : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET AUTORISATION DE SOLLICITER DES FINANCEMENTS

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel précité :

- **D'INSCRIRE** le projet « Construction d'une piscine communautaire à Longué-Jumelles » au titre du dispositif Pays de la Loire Relance Investissement intercommunal

- **DE SOLLICITER** un financement dans le cadre du dispositif « Pays de la Loire Relance Investissement intercommunal » à hauteur de 74 832.00 € soit 1 % des dépenses totales HT.

- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération.

Résultat des votes : « Pour » = 44; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-027- DB

EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉ DE CHAMP BLANCHARD À SAUMUR : APPROBATION DU PROGRAMME, DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET AUTORISATION DE SOLLICITER DES FINANCEMENTS

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** le programme d'extension de la zone d'activité de Champ Blanchard à Saumur,

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel précité,

- **DE SOLLICITER** une subvention d'un montant de 206 780 € (soit 35 % du montant total de l'opération) auprès de l'État au titre de la DETR 2021.

- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à solliciter toute subvention auprès d'autres organismes,

- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération.

Résultat des votes : « Pour » = 44; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-028- DB

EXTENSION DES ATELIERS-RELAIS N°10 ET 11 - ZONE ANJOU ACTIPARC DE JUMELLES À LONGUÉ-JUMELLES : APPROBATION DU PROGRAMME, DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET AUTORISATION DE SOLLICITER DES FINANCEMENTS

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** le programme d'extension des ateliers-relais n°10 et 11 - Zone Anjou Actiparc de Jumelles à Longué-Jumelles tel que décrit ci-dessus,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel précité,
- **D'INSCRIRE** le projet « extension des ateliers-relais n°10 et 11 - Zone Anjou Actiparc de Jumelles à Longué-Jumelles » au titre du dispositif Pays de la Loire Relance Investissement intercommunal-
- **DE SOLLICITER** un financement dans le cadre du dispositif « Pays de la Loire Relance Investissement intercommunal » à hauteur de 586 080.00 € soit 80 % des dépenses totales HT.
- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération.

Résultat des votes : « Pour » = 44; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-029- DB

INSCRIPTION DE L'ACTION "ALSH PETIT SOUPER - REGROUPEMENT DE DEUX ALSH SUR UN SITE UNIQUE" DE LA VILLE DE SAUMUR DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PAYS DE LA LOIRE RELANCE INVESTISSEMENT INTERCOMMUNAL

Le Bureau décide :

- **D'INSCRIRE** le Projet « ALSH Petit Souper – Regroupement de deux ALSH sur un site unique » au titre du dispositif « Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal »
- **DE SOLLICITER** un financement dans le cadre du dispositif « Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal » pour le projet « ALSH Petit Souper – Regroupement de deux ALSH sur un site unique » à hauteur de 350 000 € soit 30 % des dépenses éligibles.
- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération.

Résultat des votes : « Pour » = 44; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-030- DB

INSCRIPTION DE L'ACTION "DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE CIRCULATION DOUCE - AXE NORD/SUD" DE LA VILLE DE SAUMUR DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PAYS DE LA LOIRE RELANCE INVESTISSEMENT INTERCOMMUNAL

Le Bureau décide :

- **DE SOLLICITER** un financement dans le cadre du dispositif « Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal » pour le projet « Développement des infrastructures de circulation douce Axe Nord Sud » à hauteur de 250 000 € soit 28.8 % des dépenses éligibles

- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération.

Résultat des votes : « Pour » = 44; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-031- DB

**RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME DE DOUÉ-EN-ANJOU :
APPROBATION DU PROGRAMME, DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET
AUTORISATION DE SOLLICITER DES FINANCEMENTS**

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** le programme de rénovation énergétique de l'office de tourisme de Doué-en-Anjou,

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté :

- **DE SOLLICITER** une subvention d'un montant de 30 370 € (soit 67 % du montant total de l'opération) auprès de l'État au titre de la DSIL 2021.

- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à solliciter toute subvention auprès d'autres organismes,

- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération.

Résultat des votes : « Pour » = 44; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

La séance est levée à 19h30

Affichage légal au siège de la
Communauté d'Agglomération :
le 18 février 2021

Fait à Saumur, le 18 février 2021
Le Président
de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
Maire de Saumur

Jackie GOULET

